

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019 Session Ordinaire
--	---

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 9 avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2019	Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 9
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 - M Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	AE	Absent excusé
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	P	
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	AE	Absente excusée
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sarah FANMUY est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

I-Délibérations

Délibération N° 06 / 2019

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018

Après avoir entendu la présentation du compte administratif du budget principal 2018 par M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Jean-Claude TRACHÉ, doyen de l'assemblée, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Paul BINEY, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Claude TRACHÉ, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le **compte administratif de l'exercice 2018** du budget principal dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le **compte administratif 2018** du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		463 063,12 €	30 796,13 €			432 266,99 €
Intégration budget eau 2017		20 928,51 €		5 046,36 €		25 974,87 €
Résultats cumulés		483 991,63 €	25 749,77 €			458 241,86 €
Opération de l'exercice	161 786,15 €	242 293,23 €	93 189,56 €	63 393,57 €	254 975,71 €	305 686,80 €
Totaux	161 786,15 €	726 284,86 €	118 939,33 €	63 393,57 €	254 975,71 €	763 928,66 €
Résultat de l'exercice		80 507,08 €	29 795,99 €			50 711,09 €
Résultats de clôture		564 498,71 €	55 545,76 €			508 952,95 €
Restes à réaliser	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx		16 830,00 €	0,00 €	16 830,00 €
Totaux + RAR	161 786,15 €	726 284,86 €	118 939,33 €	80 223,57 €	254 975,71 €	780 758,66 €
Résultats définitifs		564 498,71 €	38 715,76 €			525 782,95 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRÊTE et APPROUVE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 07 / 2019

Affectation du résultat 2018

Le compte administratif 2018 de la commune fait ressortir un solde d'exécution cumulé d'investissement de - 55 545,76 € auxquels s'ajoute les « Restes A Réaliser » pour un montant de + 16 830,00 € .

Le **besoin de financement** pour le budget principal est donc de **38 715,76 €** .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2018, soit **38 715,76 €** au financement des dépenses d'investissement (Recette à l'article 1068) du budget 2019.

Le reste sera repris en section de fonctionnement soit + **525 782,95 €** (Recette à l'article 002) [564 498,71 € - 38 715,76 €]

Le report en section d'investissement est de - **55 545,76 €** (Dépense à l'article 001)

Délibération N° 08 / 2019

Devis pour dallage de l'emplacement des poubelles de la salle polyvalente

Afin de faciliter le nettoyage et le déplacement des conteneurs, M. le Maire présente le devis de l'entreprise « EIRL LEBRETON » concernant la pose de dalles gravillonnées , devant la salle polyvalente, à l'emplacement des poubelles. Le montant du devis est de 1 330,37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé pour un montant TTC de **1 330,37 €**

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au chapitre 21, article 2135 de nos documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 09 / 2019

Devis gouttières et démoissage sur bâtiments communaux

M. le Maire présente deux devis concernant le démoissage et la pose de gouttières sur les bâtiments communaux :

Entreprises	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
EIFFAGE ÉNERGIE	9 897,27 €	989,73 €	10 887,00 €
GUILLAUMIN	14 482,81 €	2 896,56 €	17 379,37 €

Après étude des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter le devis de « EIFFAGE ÉNERGIE » soit **10 887,00 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune à l'article 2135,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 10 / 2019

Devis parking devant la mairie

M. le Maire présente deux devis:

Entreprises	Montants HT	Montants TVA	Montants TTC
TOUZET BTP	5 057,00 €	1 011,40 €	6 068,40 €
ELO TP	6 060,00 €	1 212,00 €	7 272,00 €

Après étude des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir et d'accepter le devis de « TOUZET BTP » soit **6 068,40 € TTC**,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune à l'article 2151,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 11 / 2019

Vote des subventions 2019 aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations indiquées dans le tableau ci-dessous pour une somme totale de 1 750 €, répartie comme indiqué dans ledit tableau,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget de la commune à l'article 6574,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision,

Nom de l'association	Montant voté
Aide à Domicile en Milieu Rural	300,00 €
Comité des Fêtes Sandarvillois	1 000,00 €
Société de chasse de Sandarville	150,00 €
Harmonie de Bailleau-le-Pin	100,00 €
Club de Foot de Bailleau-le-Pin	100,00 €
Arabesques (Bailleau-le-Pin)	100,00 €
TOTAL :	1 750,00 €

Délibération N° 12 / 2019

Vote des taux communaux des taxes d'habitation, taxes foncières sur propriétés bâties et non-bâties

Les bases prévisionnelles des 3 taxes directes locales pour 2019 (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties), valorisées aux taux de 2018, font apparaître un produit fiscal à taux constant de 135 187,00 €.

A ce produit fiscal, il convient d'ajouter les diverses allocations compensatrices à hauteur de 4 402,00 €, soit une ressource fiscale globale à taux constant de 139 589,00€.

Dans le cadre du budget 2019, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales au niveau de 2018.

Produit attendu des 3 taxes directes locales :

Taxes directes locales	Bases prévisionnelles	Taux 2019 votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	464 100 €	11,36%	52 722 €
Taxe foncière (bâti)	271 600 €	21,53%	58 475 €
Taxe foncière (non bâti)	82 300 €	29,15%	23 990 €
TOTAL en euros :			135 187 €

Délibération N° 13 / 2019

Vote du budget communal 2019

Après étude par article, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 de la Commune, établi par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
814 745,00 €	814 745,00 €	212 292,00 €	212 292,00 €

II-Tours de garde pour les élections européennes

Il est procédé à l'attribution des tours de garde pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Paul BINEY